

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 17 novembre 2017

DATE DE CONVOCATION: Le 14 novembre 2017

Présents: MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM PERREAUT – RONDIER.

Absente excusée ayant donné une procuration : MME LHUISSIER Noémie.

Absente excusée: MME BILLEGA Nicole.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, M Sébastien RONDIER comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 5 octobre 2017:

M. Sébastien RONDIER donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.
Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 5 octobre 2017.

Règlement intérieur du columbarium et tarifs:

Madame le Maire donne lecture du règlement intérieur du columbarium qui a été élaboré à partir de plusieurs propositions effectuées lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Elle rappelle également les différents tarifs proposés ,à savoir:

Concession d'une case pouvant contenir 2 urnes,

pour une durée de 15 ans: 400,00€

pour une durée de 30 ans: 600,00€

Concession d'une case pouvant contenir 4 urnes,

pour une durée de 15 ans: 600,00€

pour une durée de 30 ans: 800,00€

Location temporaire d'un an: 35,00€ (uniquement pour les familles en attente de décision).

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents, le règlement intérieur ainsi que les tarifs des concessions du columbarium comme énumérés ci-dessus.

Travaux 2018 et demandes de subvention DETR:

Madame le Maire propose de solliciter une aide au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 pour:

- **des travaux de voirie sur des portions de voies communales à «Montignat», au «Mazelon») et entre «Puyboubé» et «Le Martineix».**

Plan de financement:

Montant des travaux HT	10 075,60€
DETR 2018 (35%)	3 526,46€
Participation de la commune	6 549,14€

- **des travaux de réfection du mur de clôture du cimetière (chaperon et reprise joints mur côté «Les Etangs de Chevillat»)**

Plan de financement:

Montant des travaux HT	13 282,21€
DETR 2018 (35%)	4 648,77€
Participation de la commune	8 633,44€

- **La mise aux normes des installations d'assainissement non collectif de la Salle polyvalente**

Plan de financement:

Montant des travaux HT	4 456,00€
Subvention Agence de l'Eau (60%)	3 273,60€
DETR 2018 (20%)	1 091,20€
Participation de la commune	1 091,20€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal des présents approuve ces projets et autorise Madame le Maire à solliciter ces subventions.

Autorisation engagement de crédits:

Comme tous les ans, afin de ne pas pénaliser les entreprises, le conseil municipal autorise Madame le Maire à mandater des dépenses d'investissement non engagées au 30 décembre 2017, avant le vote du budget primitif 2018.

Procuration postale à la secrétaire de Mairie:

Madame le Maire signale au conseil que pour le bon fonctionnement du service administratif il y a lieu de donner une procuration postale à la secrétaire de Mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à donner une procuration à Madame Gulkiz DEMIR

Décision sur aliénation de chemin rural et d'une partie de terrain communal au village du «Montépioux» - conclusions de l'enquête publique:

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que suite à une demande d'achat effectuée par l'indivision BILLET, une enquête publique préalable à l'aliénation d'un

chemin rural au «Montépioux» ainsi qu'au déclassement et à l'aliénation d'un terrain communal situé dans le même village a été effectuée du 14 au 30 septembre 2017.

Elle donne ensuite lecture du compte rendu du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable pour ces deux projets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve ces deux projets, fixe le prix de vente à 0,50€ le m² et précise que tous les frais occasionnés (publicité, honoraires du commissaire enquêteur, frais de bornage, frais de vente et frais d'actes) seront à la charge des acquéreurs.

Il autorise Madame le Maire à effectuer et signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Questions diverses:

Sébastien RONDIER fait le compte rendu d'une visite d'assistance à la consolidation des Plans particuliers de mise en sûreté qui a eu lieu à l'école de Saint-Alpinien à la demande de Stéphanie DAVID, Directrice.

Le PPMS permet aux écoles de se préparer et de gérer une situation d'événement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale, en appliquant les directives des autorités.

M. Roland COLONGES, Référent sûreté départemental a donné des conseils aux institutrices et a préconisé quelques travaux afin d'améliorer la protection de l'établissement et de consolider la mise en sûreté des élèves face aux risques attentat-intrusion:

- Installer un cylindre à bouton moleté sur les serrures des portes de classe et de la salle de motricité pour permettre une fermeture rapide de ces portes afin de sécuriser au mieux une esquivé ou un confinement
- Installer un verrou à bouton moleté sur les deux côtés des portes de liaisons entre classes afin d'également sécuriser au mieux une esquivé ou un confinement.
- Poser un film miroir sur la porte d'entrée de l'école pour empêcher les vues depuis l'extérieur tout en permettant l'identification d'une personne demandant l'accès et sur certains vitrages dont celui de la cage de l'escalier pour empêcher les vues de l'extérieur et sécuriser au mieux une esquivé par ce passage.

Les conseillers décident que ces travaux seront réalisés prochainement.

INFORMATIONS:

Les membres du CCAS ont fixé le repas des aînés de la Commune le 14 janvier 2018.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 1er décembre 2017 à 20h00.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h35